Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_013-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_013

Objet : Infrastructures - Reconduction d'une année du marché accord cadre à bons de commande pour travaux de voirie

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35		
Nombre de pouvoirs : 2	- nombre de suffrages exprimés : 37	
Vote contre :	pour : 37	abstention :

Antoine ALBERTI, vice-président en charge des infrastructures et des bâtiments rappelle que la durée du marché accord cadre à bons de commande pour travaux de voirie, passé avec le groupement d'entreprises SATP/LAUPIE, comprend une période ferme de deux années expirant au 31 décembre 2026 et une reconduction possible d'un an jusqu'au 31 décembre 2027.

La qualité des travaux réalisés sur les 2 premières années ayant donné satisfaction jusqu'à ce jour, les prix du bordereau étant compétitifs malgré les révisions, il est proposé de reconduire le marché pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2027 avec les seuils mini de 600 000.00€ TTC et maxi de 1 440 000.00 €TTC

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé, et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de reconduire le marché accord cadre à bons de commande pour année jusqu'au 31 décembre 2027 avec le groupement d'entreprises SATP/LAUPIE,
Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE 07150 VALLON PONT D'ARC

La Secrétaire de séance

Vincent CERVINO